

# Programme Local de l'habitat 2016 - 2021

Programme d'actions



# PLH de Roannais Agglomération

## Programme d'actions

---

INTRODUCTION	3
1. INTERVENIR SUR LE PARC EXISTANT POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES CENTRALITES	5
Action 1 : Engager des interventions lourdes en faveur du parc privé existant vacant et/ou dégradé dans les centralités et en centres-bourgs	5
Action 2 : Développer des interventions en faveur de la lutte contre l'habitat indigne	7
Action 3 : Poursuivre la mise en œuvre d'un dispositif de soutien aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et de l'adaptation du parc de logements individuels privés	9
Action 4 : Poursuivre l'intervention sur les copropriétés et mettre en place un système de repérage et de veille en lien avec l'Etat	12
Action 5 : Favoriser un parc public de qualité et répondant aux besoins des ménages	14
Action 6 : Soutenir la réhabilitation de logements communaux à partir d'une programmation pluriannuelle partagée	16
2. DEVELOPPER UNE OFFRE DIVERSIFIEE POUR FAVORISER LES PARCOURS RESIDENTIELS	18
Action 7 : Etablir un guide des bonnes pratiques en termes de nouvelles formes urbaines pour un habitat de qualité et financièrement accessible	18
Action 8 : Mener des actions foncières ciblées au service des objectifs du PLH	20
Action 9 : Soutenir le développement maîtrisé de logements sociaux neufs sur l'agglomération	23
Action 10 : Travailler sur les équilibres de peuplement avec les partenaires du logement social	27
Action 11 : Soutenir la production de logements locatifs privés conventionnés	29
Action 12 : Accompagner les publics défavorisés identifiés dans le PLALHPD	31
Action 13 : Suivre les besoins et l'offre de logement pour les jeunes	33
Action 14 : Permettre une réponse adaptée aux attentes des gens du voyage	35
3. PROMOUVOIR DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES	37
Action 15 : Poursuivre l'adaptation des logements pour un maintien à domicile pérenne et sécurisé	37
Action 16 : Soutenir la création de logements dédiés aux personnes âgées	39
Action 17 : Développer l'innovation et la domotique dans le logement	41
Action 18 : Renforcer la connaissance de l'offre existante et des projets en cours et à venir pour le logement des personnes âgées	44
4. ANIMER ET PILOTER ACTIVEMENT LA MISE EN ŒUVRE DU PLH	46
Action 19 : Mettre en place l'animation du dispositif et les outils d'observation et d'aide à la décision pour la politique locale de l'habitat de Roannais Agglomération	46
Action 20 : Mettre en place les instances de pilotage dédiées	49
Action 21 : Améliorer l'accueil et l'information des particuliers sur les questions d'habitat et de logement	51
Action 22 : Elaborer des conventions de partenariat avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire	

# Introduction

---

Le programme d'actions constitue le 3<sup>ème</sup> volet du Programme Local de l'Habitat de Roannais Agglomération pour la période 2016 – 2021. Celui-ci vise donc à apporter les réponses opérationnelles à la stratégie retenue dans le document d'orientations.

Il décline, par action les dispositions qui seront mises en œuvre par l'agglomération et/ou par ses partenaires pour répondre aux 4 grands axes stratégiques :

- Intervenir sur le parc existant pour renforcer l'attractivité des centralités ;
- Développer une offre diversifiée pour favoriser les parcours résidentiels ;
- Promouvoir des solutions innovantes pour le logement des personnes âgées ;
- Mettre en place un pilotage intercommunal de la politique de l'habitat.

Bien que le présent document mette en exergue les interventions et les moyens mobilisés par Roannais Agglomération pour les 6 prochaines années, il est cependant important de rappeler **le cadre et les conditions de réussite incontournables** pour que l'ensemble des actions produisent les résultats attendus.

Bien que l'élaboration du PLH ait permis de définir une stratégie et sa déclinaison opérationnelle précise, ils n'en restent pour autant pas des documents figés.

En effet, la conjoncture actuelle oblige la collectivité à **envisager une souplesse et une adaptation de ce document**.

Tout d'abord, du point de vue budgétaire, les collectivités se trouvent aujourd'hui confrontées au difficile exercice d'assurer leurs interventions alors que les dotations de l'Etat sont en baisse. Bien que le PLH envisage une programmation pluriannuelle, la gestion de la collectivité oblige à raisonner en annualité budgétaire et ainsi à reconsidérer chaque année les moyens à mobiliser. Ainsi, sans soustraire ses ambitions, la politique locale de l'habitat devra nécessairement s'adapter aux moyens disponibles et mobilisables au cours des 6 prochaines années.

Ensuite, en matière de périmètre, la réforme territoriale pourra conduire à la modification du périmètre de l'agglomération actuelle et entraîner l'intégration de nouvelles communes. Ainsi, le PLH devra être adapté en fonction.

Cette évolutivité du document sera aussi alimentée par :

- les études qui pourront être menées au cours de la mise en œuvre du PLH et conduire à l'adaptation des interventions de l'agglomération ;
- l'évolution de l'intérêt communautaire, en fonction des attentes et des orientations des élus.

C'est pour cela que certaines actions présentées ci-après seront déclinées dans des règlements annuels qui préciseront les bénéficiaires, les montants des aides et les critères d'éligibilité et pourront être revus régulièrement.

Par ailleurs, ***la mise en œuvre réussie d'un PLH passe aussi par l'adhésion, la mobilisation des partenaires et leur interaction avec la collectivité.***

Pour mener à bien l'ensemble des actions présentées ci-après, Roannais Agglomération veillera à avoir l'adhésion de l'ensemble des partenaires identifiés.

De plus, pour mener à bien ses interventions, l'agglomération mettra en place les conditions de collaboration pour pouvoir disposer de l'ensemble des données nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi des actions (données des observatoires départementaux, données issues du SYEPAR, données issues des services de l'Etat...).

Enfin, dans une logique de mobilisation et d'échanges, au-delà des actions du PLH, Roannais Agglomération participera aux instances partenariales existantes et veillera à être associé aux instances lui permettant de faire valoir ses orientations en matière d'habitat et de logement (Commission d'Attribution des Logements, réunions de programmation du logement social de l'Etat...).

La mise en œuvre du PLH 2016 -2021 de Roannais Agglomération s'inscrit donc dans ce cadre global qui appelle souplesse, adaptation et mobilisation des partenaires.

Les actions du PLH prendront forme dans des règlements annuels dans lesquels les critères d'éligibilité, de territorialisation et les montants alloués seront entérinés chaque année par le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération.

#### ***Guide de lecture :***

*Le programme d'actions s'organise autour des 4 grandes orientations retenues dans le cadre de la stratégie.*

*Les fiches-actions de ce document font apparaître les participations financières de la seule communauté d'agglomération.*

*Sur certaines fiches actions, sont notés les liens entre les actions du PLH et d'autres politiques publiques déclinées localement via les pastilles suivantes :*

TEPOS

CONTRAT DE  
VILLE

PLALHPD

# 1. Intervenir sur le parc existant pour renforcer l'attractivité des centralités

TEPOS

## Action 1 : Engager des interventions lourdes en faveur du parc privé existant vacant et/ou dégradé dans les centralités et en centres-bourgs

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Il existe sur le territoire de Roannais Agglomération une part importante de logements anciens vacants et/ou dégradés : ainsi, en 2014, 571 logements privés étaient recensés en tant que logements de catégories 7 ou 8 (c'est-à-dire dégradés) et vacants.</p> <p>Ces problématiques se concentrent actuellement dans les centres villes et les centres bourgs, avec une concentration plus forte sur Roanne. Les secteurs d'intervention seront définis grâce à une étude pré-opérationnelle.</p> <p>Ainsi, dans un souci de résorption de ces problématiques et d'amélioration de l'image des villes et de l'agglomération, Roannais Agglomération engage dans le cadre de son PLH des interventions lourdes sur le parc existant vacant et/ou dégradé.</p> <p>Les actions de démolition permettront d'apporter une plus grande qualité urbaine par une aération du tissu urbain grâce à des espaces verts, des espaces de vie et de mixité fonctionnelle. De plus, elles s'inscriront dans un projet urbain défini avec les communes, permettant un effet d'entraînement pour les investisseurs privés et les propriétaires des quartiers traités.</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p><b>1.1 Réaliser une étude pré-opérationnelle</b> afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Repérer les logements vacants et dégradés,</li><li>▪ Définir des secteurs d'intervention préférentiels,</li><li>▪ Définir les outils urbanistiques, juridiques et opérationnels permettant d'intervenir sur les secteurs identifiés,</li><li>▪ Définir le ratio de reconstitution de l'offre démolie.</li></ul> <p><b>1.2 Mettre en place le dispositif opérationnel adéquat.</b> A partir des résultats de l'étude pré opérationnelle et d'un dispositif expérimental (quelques opérations permettant de modéliser des montages opérationnels et financiers), mise en place d'interventions de la collectivité qui pourront se traduire par :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ un soutien financier de la démolition et la reconstitution de logements anciens dégradés dans le parc privé pour la création de logements sociaux, la reconstitution de logements privés, la création d'espaces publics,</li><li>▪ des opérations de restauration immobilière (ORI),</li><li>▪ de traitement de l'habitat Insalubre, Remédiable ou dangereux et des Opérations de Restauration Immobilière (THIRORI),</li><li>▪ des achats de tènements dégradés,</li></ul>

		▪ etc...																					
<b>Pilote de l'action</b>		Roannais Agglomération																					
<b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b>		Pour les études : <b>Roannais Agglomération</b> / Communes Si PIG ou OPAH sur plusieurs communes : <b>Roannais Agglomération</b> / Communes Autres : Roannais Agglomération / <b>Communes</b>																					
<b>Partenaires financiers</b>		ANAH, Etat Caisse des dépôts et consignations Région Rhône-Alpes (étude pré-opérationnelle/ CDDRA) EPORA Communes																					
<b>Partenaires associés</b>		DGFIP Membres du groupe local LHI Opérateurs publics et privés Notaires FFB – CAPEB Entreprises et artisans ABF																					
<b>Calendrier de réalisation</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation de l'étude pré-opérationnelle</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place et animation du dispositif opérationnel</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2016	2017	2018	2019	2020	2021	Réalisation de l'étude pré-opérationnelle							Mise en place et animation du dispositif opérationnel						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021																	
Réalisation de l'étude pré-opérationnelle																							
Mise en place et animation du dispositif opérationnel																							
<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonct.</td> <td>50 000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Invest.</td> <td>700 000 €</td> </tr> </tbody> </table>		2016	2017	2018	2019	2020	2021	Fonct.	50 000 €						Invest.	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021																
Fonct.	50 000 €																						
Invest.	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €																	
<b>Humains</b>	0,7 ETP																						
<b>Indicateurs de suivi</b>		- Nombre de logements démolis et réhabilités financés/type opérateur - Montants financiers mobilisés par Roannais Agglomération																					
<b>Indicateurs d'impact</b>		- Nombre de logements privés vacants/communes - Nombre de logements privés classés en catégorie cadastrale 7 ou 8/commune																					

## Action 2 : Développer des interventions en faveur de la lutte contre l'habitat indigne

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>A la fois cause et conséquence de la vacance, la dégradation du parc existant jusqu'à l'indignité est significative sur le territoire de Roannais Agglomération. Cette problématique recouvre un ensemble de situations différentes localement : petit ou grand collectif et copropriétés dégradées ou poches d'insalubrité dans le cœur d'agglomération ; petit habitat individuel, rural ou agricole diffus ne répondant plus aux normes actuelles dans les communes de 2<sup>ème</sup> couronne. Face à cette situation, l'agglomération souhaite accompagner efficacement les communes dans la résorption de ces situations, en mobilisant autant que de besoin les acteurs compétents.</p> <p>Cette fiche fait écho aux actions menées dans le cadre du Contrat Local de Santé en cours d'élaboration par Roannais Agglomération et l'ARS, dans lequel une attention particulière est portée aux questions d'hygiène dans le logement et au saturnisme.</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p><b>2.1 Volet Lutte contre l'habitat indigne du Programme d'Intérêt Général (cf. fiche-action n° 3).</b> Ce dispositif est déjà actif jusqu'en mars 2017. Il bénéficie aux ménages occupants les plus modestes.</p> <p><b>2.2 Développer l'ingénierie interne de l'agglomération sur la lutte contre l'habitat indigne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ mise en place par les services de l'agglomération d'un conseil téléphonique aux communes pour les situations d'habitat indigne et mise à disposition d'outils méthodologiques,</li> <li>▪ mobilisation éventuelle, par l'agglomération, d'un prestataire juridique extérieur pour des situations complexes.</li> </ul> <p><b>2.3 Renforcer le partenariat avec les acteurs intervenant en faveur de la lutte contre l'habitat indigne :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animation avec la Caf d'un groupe local de lutte contre l'habitat indigne.</li> </ul>
<b>Pilote de l'action</b>	<p>Action 2.1 et 2.2 : Roannais Agglomération Action 2.3 : CAF et Roannais Agglomération</p>
<b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b>	<p>Financements de travaux de particuliers : <b>Roannais Agglomération</b> / Communes Pouvoirs de police : Roannais Agglomération / <b>Communes</b></p>
<b>Partenaires financiers</b>	<p>Caf de la Loire (mobilisation des effectifs et consignations des aides au logement).</p>
<b>Partenaires associés</b>	<p>Etat, ANAH Communes PACT Loire Membres du groupe local LHI, Pôle départemental de la LHI : Département, Communes, CHS de la Ville de Roanne, Commissariat, ARS Intervenants à domicile</p>

<b>Calendrier de réalisation</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">Conseil aux communes en matière de lutte contre l'habitat indigne</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Animation du groupe : 4 réunions par an</td> </tr> </tbody> </table>						2016	2017	2018	2019	2020	2021	Conseil aux communes en matière de lutte contre l'habitat indigne						Animation du groupe : 4 réunions par an								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021																					
	Conseil aux communes en matière de lutte contre l'habitat indigne																										
Animation du groupe : 4 réunions par an																											
<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonct.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Invest.</td> <td>255 000 €</td> <td>Cf. action 1</td> </tr> </tbody> </table>						2016	2017	2018	2019	2020	2021	Fonct.							Invest.	255 000 €	Cf. action 1				
		2016	2017	2018	2019	2020	2021																				
Fonct.																											
Invest.	255 000 €	Cf. action 1	Cf. action 1	Cf. action 1	Cf. action 1	Cf. action 1																					
<b>Humains</b>	0,1 ETP																										
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de groupe Lutte contre l'habitat indigne tenus</li> <li>- Taux de participation des partenaires</li> <li>- Ratio situations repérées/situations traitées</li> </ul>																										
<b>Indicateurs d'impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements privés classés en catégorie cadastrale 7 ou 8/commune</li> <li>- Nombre de logements du parc privé potentiellement indignes</li> </ul>																										

## Action 3 : Poursuivre la mise en œuvre d'un dispositif de soutien aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et de l'adaptation du parc de logements individuels privés

<p><b>Contexte et objectifs</b></p>	<p>A travers le premier PLH du Grand Roanne, un Programme d'Intérêt Général, couvrant les 40 communes, a été mis en place en faveur de l'amélioration de la performance énergétique et de l'adaptation du parc de logements.</p> <p>De plus, Roannais Agglomération a récemment été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).</p> <p>Autant d'éléments qui soutiennent l'engagement de la collectivité en faveur de l'amélioration du parc de logements et que celle-ci souhaite poursuivre et renforcer au cours du prochain PLH.</p> <p>L'objectif de Roannais Agglomération est d'accompagner a minima 854 rénovations performantes et de qualité en s'appuyant sur un référentiel partagé comme le « BBC Compatible ».</p> <p>Le suivi de cet objectif de réhabilitation fera l'objet d'une attention particulière avec la plateforme de rénovation énergétique du parc privé (cf. fiche-action n° 21) et les partenaires de cette thématique.</p> <p>Bien que les dispositifs incitatifs soient efficaces, plusieurs difficultés peuvent empêcher le passage à l'acte de rénovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un reste à charge trop important ;</li> <li>▪ L'avance du coût des travaux que les subventions viennent ensuite rembourser.</li> </ul> <p>Cette action permettra d'engager des réflexions sur de nouveaux modes de financements des travaux de réhabilitation.</p>
<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p><b>3.1 Jusqu'en mars 2017 : Poursuivre le Programme d'Intérêt Général (PIG)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuite et maintien du dispositif existant en matière de soutien aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et de l'adaptation du parc de logements.</li> </ul> <p><b>3.2 De 2017 à 2021 : Réengager un dispositif de soutien aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et de l'adaptation du parc de logements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à l'issue du PIG, réaliser un bilan complet des effets produits par ce premier dispositif,</li> <li>▪ engager une nouvelle étude pré-opérationnelle pour définir les besoins existants et/ou nouveaux du territoire en matière d'amélioration de la performance énergétique et de l'adaptation du parc de logements. Cette étude sera également l'occasion de définir les nouvelles règles d'interventions : conditions de ressources, thématiques traitées, secteurs de l'agglomération pouvant en bénéficier, montant de l'aide....</li> <li>▪ mettre en place un nouveau dispositif d'intervention retenu à l'issue de l'étude pré-opérationnelle.</li> </ul>

	<p><b>3.3 De 2016 à 2021 : Soutien financier aux propriétaires occupants complémentaire au PIG pour massifier la rénovation énergétique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>allocation d'une aide financière aux propriétaires occupants qui ne bénéficient pas du PIG à partir du fonds TEP-CV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) pour des travaux de rénovation énergétique dits « BBC Compatible ».</li> </ul> <p>Les critères d'éligibilité seront définis par les règlements d'attribution annuels.</p> <p><b>3.4 Soutien à la rénovation énergétique de logements soumis à des prescriptions en matière de valorisation patrimoniale (ZPPAUP, AVAP, secteurs classés, villages de caractère).</b></p> <p>Les critères d'éligibilité seront définis par les règlements d'attribution annuels.</p> <p><b>3.5 Soutien à la rénovation patrimoniale (embellissement) de logements soumis à des prescriptions en matière de valorisation patrimoniale (ZPPAUP, AVAP, secteurs classés, villages de caractère).</b></p> <p>Les critères d'éligibilité seront définis par les règlements d'attribution annuels.</p>																								
<b>Pilote de l'action</b>	Roannais Agglomération																								
<b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b>	Rénovation énergétique de logements privés (3.1 – 3.2 – 3.3 – 3.4) : Roannais Agglomération / Communes Valorisation patrimoniale (embellissement)/travaux façades (3.5) : Roannais Agglomération / Communes																								
<b>Partenaires financiers</b>	Etat : fonds ANAH et TEPCV, 1% Paysage (dans le cadre d'opérations façades) Région Rhône-Alpes (fonds FEDER OT4/OS11 « Développement d'outils d'ingénierie financière pour financer l'efficacité énergétique dans le logement privé ») Région Rhône-Alpes (CDDRA) Département Caf																								
<b>Partenaires associés</b>	ALEC 42 (EIE, Opérateur de la plateforme de rénovation énergétique) Opérateur PIG (PACT Loire actuellement) Département Caisses de retraite ABF FFB – CAPEB Entreprises et artisans																								
<b>Calendrier de réalisation</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Poursuite du PIG</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6">Aides aux propriétaires complémentaires au PIG (fonds TEPCV)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etude pré opérationnelle</td> <td colspan="3">Mise en place du nouveau dispositif d'amélioration de la performance énergétique et de l'adaptation des logements</td> </tr> </tbody> </table>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Poursuite du PIG						Aides aux propriétaires complémentaires au PIG (fonds TEPCV)								Etude pré opérationnelle	Mise en place du nouveau dispositif d'amélioration de la performance énergétique et de l'adaptation des logements		
2016	2017	2018	2019	2020	2021																				
Poursuite du PIG																									
Aides aux propriétaires complémentaires au PIG (fonds TEPCV)																									
		Etude pré opérationnelle	Mise en place du nouveau dispositif d'amélioration de la performance énergétique et de l'adaptation des logements																						

Moyens	Financiers		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
		Fonct	100 000 €	50 000 €					
		Invest	184 000 €	100 000 €	184 000 €	184 000 €	184 000 €	184 000 €	184 000 €
	Humains	0,2 ETP							
Indicateurs de suivi		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers financés/actions/communes</li> <li>- Montant financiers mobilisés par Roannais Agglomération/actions</li> </ul>							
Indicateurs d'impact		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau d'économies d'énergie générées</li> <li>- Montant de travaux générés pour les entreprises locales</li> </ul>							

## Action 4 : Poursuivre l'intervention sur les copropriétés et mettre en place un système de repérage et de veille en lien avec l'Etat

<p><b>Contexte et objectifs</b></p>	<p>Depuis 2010, Roannais Agglomération se mobilise en faveur de l'intervention sur les copropriétés, notamment à travers un appel à projets pour lequel près de 160 000 € ont été engagés par la collectivité pour traiter 9 copropriétés soit 240 logements.</p> <p>Certaines copropriétés sur le territoire sont confrontées à des situations de dégradation et/ou de paupérisation que l'agglomération souhaite résorber, ou au moins accompagner dans leur amélioration. De plus, cela permettra de remettre sur le marché des logements d'une plus grande qualité.</p> <p>Deux difficultés sont à pointer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La difficulté de repérage des copropriétés souvent de petites tailles sans syndic professionnel ;</li> <li>▪ La difficulté pour engager des travaux quand les copropriétaires n'ont pas les mêmes moyens financiers.</li> </ul> <p>Roannais Agglomération souhaite donc poursuivre ses interventions en la matière et s'appuyer sur les acteurs locaux d'ores et déjà mobilisés sur cette problématique.</p> <p>Des copropriétés en difficulté pourront faire l'objet d'une attention particulière dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.</p>
<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p><b>4.1 Soutenir financièrement des travaux de rénovation énergétique dans les parties communes des copropriétés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ce financement sera alloué dans le cadre d'un appel à projet dont les conditions seront définies au cours de la première année de mise en œuvre du PLH ;</li> <li>▪ Un accompagnement externe d'ingénierie sera prévu pour accompagner les copropriétés dans le programme de travaux et instruire les dossiers pour le compte de Roannais Agglomération, dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique ;</li> <li>▪ Les travaux réalisés devront répondre au référentiel « BBC Compatible ».</li> </ul> <p><b>4.2 Créer un observatoire des copropriétés de plus de 20 logements qui montrent des signes de faiblesse :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En lien avec l'observatoire du PLH, mettre en place un observatoire en s'appuyant sur les structures et les données existantes et disponibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ ALEC 42, en tant qu'opérateur ;</li> <li>○ données de l'ANAH.</li> </ul> </li> <li>▪ Cet observatoire sera à articuler avec l'accompagnement des copropriétés qui prévoient des travaux (cf. ci-dessus).</li> </ul>
<p><b>Pilote de l'action</b></p>	<p>Roannais Agglomération</p>

<b>Compétence</b> « équilibre social de l'habitat »		Roannais Agglomération / Communes																										
<b>Partenaires financiers</b>		Etat : fonds ANAH et TEPCV Région Rhône-Alpes (fonds FEDER : OT4/OS11 « Soutien aux opérations de réhabilitation thermique de logements à vocation sociale les plus performantes »)																										
<b>Partenaires associés</b>		Etat ALEC 42 ADIL 42 FNAIM Syndics professionnels et bénévoles FFB- CAPEB Artisans Département (travailleurs sociaux, sur le repérage) CAF (travailleurs sociaux)																										
<b>Calendrier de réalisation</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Définition des critères et lancement de l'appel à projet</td> <td colspan="6">Poursuite de l'appel à projet chaque année 1 projet soutenu par an en moyenne</td> </tr> <tr> <td>Mise en place de l'observatoire</td> <td colspan="6">Animation de l'observatoire</td> </tr> </tbody> </table>							2016	2017	2018	2019	2020	2021	Définition des critères et lancement de l'appel à projet	Poursuite de l'appel à projet chaque année 1 projet soutenu par an en moyenne						Mise en place de l'observatoire	Animation de l'observatoire					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021																						
Définition des critères et lancement de l'appel à projet	Poursuite de l'appel à projet chaque année 1 projet soutenu par an en moyenne																											
Mise en place de l'observatoire	Animation de l'observatoire																											
<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonct.</td> <td>Cf. fiches 19 et 21</td> </tr> <tr> <td>Invest.</td> <td>50 000 €</td> </tr> </tbody> </table>							2016	2017	2018	2019	2020	2021	Fonct.	Cf. fiches 19 et 21	Cf. fiches 19 et 21	Cf. fiches 19 et 21	Cf. fiches 19 et 21	Cf. fiches 19 et 21	Cf. fiches 19 et 21	Invest.	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021																					
Fonct.	Cf. fiches 19 et 21	Cf. fiches 19 et 21	Cf. fiches 19 et 21	Cf. fiches 19 et 21	Cf. fiches 19 et 21	Cf. fiches 19 et 21																						
Invest.	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €																						
	<b>Humains</b>	0,1 ETP																										
<b>Indicateurs de suivi</b>		- Nombre de copropriétés et logements réhabilités/an/communes - Montants financiers mobilisés par Roannais Agglomération																										
<b>Indicateurs d'impact</b>		- Niveau d'économies d'énergie générées - Montant de travaux générés pour les entreprises locales - Nombre de logements vacants avant travaux occupés suite aux travaux																										

## Action 5 : Favoriser un parc public de qualité et répondant aux besoins des ménages

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Tout comme le parc privé, le parc social existant concentre des problématiques lourdes : vacance (6 %), adaptation des logements aux attentes des ménages, amélioration de la performance énergétique.</p> <p>L'intervention sur leur patrimoine existant est un enjeu majeur pour les 3 principaux bailleurs implantés sur Roannais Agglomération.</p> <p>Ainsi, en lien leur les Plans Stratégiques de Patrimoine, Roannais Agglomération souhaite renforcer son intervention en la matière pour accompagner au mieux les bailleurs.</p> <p>Cette action permettra de répondre à deux enjeux forts du Contrat de Ville e, matière d'habitat : la réduction de la vacance structurelle et la précarité énergétique.</p>												
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p><b>5.1 Soutenir les opérations de démolition</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Allouer une aide financière aux bailleurs pour des opérations lourdes de démolition et reconstruction.</li> <li>▪ Les opérations de démolition dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et quartiers de veille pourront être priorisées.</li> </ul> <p><b>5.2 Poursuivre le soutien à la réhabilitation de logements sociaux existants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Allouer des aides financières aux bailleurs pour les travaux de réhabilitation de leur patrimoine existant.</li> </ul> <p>Ces modalités d'intervention seront précisées dans le cadre des conventions établies avec chaque bailleur (cf. action 22)</p>												
<b>Pilote de l'action</b>	Roannais Agglomération												
<b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b>	<b>Roannais Agglomération</b> / Communes												
<b>Partenaires financiers</b>	Région Rhône-Alpes (fonds FEDER : OT4/OS11 « Soutien aux opérations de réhabilitation thermique de logements à vocation sociale les plus performantes »)												
<b>Partenaires associés</b>	Etat Bailleurs sociaux Entreprises locales Département												
<b>Calendrier de réalisation</b>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 16.6%;">2016</th> <th style="width: 16.6%;">2017</th> <th style="width: 16.6%;">2018</th> <th style="width: 16.6%;">2019</th> <th style="width: 16.6%;">2020</th> <th style="width: 16.6%;">2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">En continu</td> </tr> </tbody> </table>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	En continu					
2016	2017	2018	2019	2020	2021								
En continu													

<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
		Fonct.						
		Invest	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
	<b>Humains</b>	Cf. action 22 – 0,2 ETP						
<b>Indicateurs de suivi</b>		- Nombre de logements réhabilités ou démolis financés par Roannais Agglomération - Nombre total de logements réhabilités ou démolis par les bailleurs sociaux						
<b>Indicateurs d'impacts</b>		- Niveau d'économies d'énergie générées - Montant de travaux générés pour les entreprises locales - Nombre de logements vacants avant travaux occupés suite aux travaux						

## Action 6 : Soutenir la réhabilitation de logements communaux à partir d'une programmation pluriannuelle partagée

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>A l'échelle des 40 communes de Roannais Agglomération, il a été fait un constat partagé : celui du manque de logements locatifs sur les différentes communes. Il a notamment été identifié que les logements communaux peuvent satisfaire cette demande, sous réserve que ces derniers répondent aux attentes et aux besoins des ménages.</p> <p>Face à cela, les communes ont unanimement fait remonter leur souhait d'être accompagnées pour réhabiliter leurs logements communaux : demande prise en compte par l'agglomération et qui y apporte des réponses à travers cette action du PLH 2016-2021.</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p><b>6.1 Recenser les logements communaux nécessitant une réhabilitation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Echanges avec chaque commune de l'agglomération pour recenser les logements ayant besoin de travaux de réhabilitation ou de transformation. Ce travail sera basé notamment sur les fiches communales élaborées dans le cadre du PLH et actualisées chaque année.</li> </ul> <p><b>6.2 Elaborer une programmation annuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A partir du recensement, définir une programmation sur la durée du PLH (2016 - 2021) ;</li> <li>▪ L'élaboration de cette programmation sera l'occasion de définir des critères de priorisation des financements de l'action.</li> </ul> <p><b>6.3 Soutenir financièrement la réhabilitation des logements communaux prévue dans le cadre de programmation annuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les critères d'éligibilité seront définis au cours de la première année du PLH, en parallèle du recensement des logements communaux nécessitant une réhabilitation ou une adaptation.</li> </ul> <p>Les travaux de rénovation devront répondre au référentiel « BBC Compatible ».</p>
<b>Pilote de l'action</b>	Roannais Agglomération
<b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b>	<p>Si rénovation énergétique : <b>Roannais Agglomération</b> / Communes</p> <p>Si adaptation/accessibilité : <b>Roannais Agglomération</b> / Communes</p> <p>Les communes peuvent participer au financement en tant que bénéficiaires</p>
<b>Partenaires financiers</b>	<p>Région Rhône Alpes (CDDRA)</p> <p>Département</p>
<b>Partenaires associés</b>	<p>Etat : fonds TEPCV</p> <p>Communes</p> <p>Région Rhône-Alpes</p> <p>FFB – CAPEB</p> <p>Entreprises locales/Artisans</p>

<b>Calendrier de réalisation</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	
	Recensement des logements communaux à réhabiliter, définition des critères d'aides et de la programmation pluriannuelle	Mise en œuvre de la programmation annuelle et des aides allouées						
	Lancement d'un appel à projets							
<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
		Fonct.	10 000 €					
	Invest.	10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	
	<b>Humains</b>	0,1 ETP						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements communaux réhabilités financés par Roannais Agglomération</li> <li>- Nombre de logements communaux réhabilités financés par d'autres partenaires</li> </ul>							
<b>Indicateurs d'impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau d'économies d'énergie générées</li> <li>- Montant de travaux générés pour les entreprises locales</li> <li>- Nombre de logements vacants avant travaux occupés suite aux travaux</li> </ul>							

## 2. Développer une offre diversifiée pour favoriser les parcours résidentiels

TEPOS

### Action 7 : Etablir un guide des bonnes pratiques en termes de nouvelles formes urbaines pour un habitat de qualité et financièrement accessible

<p><b>Contexte et objectifs</b></p>	<p>Le parc de logements de Roannais Agglomération se caractérise par une prédominance de la maison individuelle qui représente 82% du parc. Cette forme d’habitat est très consommatrice de foncier.</p> <p>Aujourd’hui, avec la mise en œuvre du SCOT, et la mise en compatibilité des documents locaux d’urbanisme révisés, il est indispensable de développer de nouvelles formes urbaines pour répondre aux exigences de qualité, de densité, de performance énergétique tout en répondant aux attentes des ménages et à leurs capacités financières.</p> <p>Dans le cadre de ce premier PLH à 40, Roannais Agglomération souhaite accompagner l’ensemble des communes dans cette démarche en mobilisant les acteurs locaux (existants ou nouveaux) pour développer et produire de nouvelles formes d’habiter le territoire du Roannais, mais également assurer la prise en compte de ces réflexions dans les Plans Locaux d’Urbanisme tout en compte des spécificités communales.</p>
<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p><b>7.1 Mobiliser les acteurs locaux pour réfléchir à de nouvelles formes urbaines :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un groupe de travail pluridisciplinaire avec des acteurs présents et identifiés sur le territoire, et de nouveaux acteurs ;</li> <li>▪ Animer des réunions régulières de ce groupe de travail pour présenter, échanger des pratiques existantes sur le Roannais et explorer de nouvelles solutions à proposer aux ménages pour développer de nouvelles formes urbaines, plus économes en foncier et plus durables.</li> </ul> <p><b>7.2 Produire des supports pédagogiques à l’attention des communes et des ménages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A partir des travaux du groupe de travail pluridisciplinaire, produire des supports de communication à diffuser auprès des communes et des ménages pour promouvoir ces nouvelles formes urbaines ;</li> <li>▪ Pour la diffusion de ces supports, s’appuyer sur les communes et sur la Maison Départementale de l’Habitat et du Logement et prévoir des interlocuteurs spécifiques dans des manifestations telles que le salon de l’habitat et du Développement Durable ou de l’immobilier.</li> </ul>
<p><b>Pilote de l’action</b></p>	<p>Roannais Agglomération</p>

<b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b>		<b>Roannais Agglomération / Communes</b>																										
<b>Partenaires financiers</b>																												
<b>Partenaires associés</b>		SYEPAR, Communes COBATY, architectes, professionnels de l'immobilier, Architectes paysagistes d'Etat Promoteurs privés Bailleurs sociaux Alec 42 FFB – CAPEB RAEE Banques ABF Etat Région Rhône-Alpes Département de la Loire																										
<b>Calendrier de réalisation</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Création du groupe</td> <td></td> <td>Elaboration des supports pédagogiques</td> <td colspan="4">Animation de l'ensemble de la démarche</td> </tr> </tbody> </table>							2016	2017	2018	2019	2020	2021	Création du groupe		Elaboration des supports pédagogiques	Animation de l'ensemble de la démarche										
	2016	2017	2018	2019	2020	2021																						
Création du groupe		Elaboration des supports pédagogiques	Animation de l'ensemble de la démarche																									
<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonct.</td> <td>Cf. action 21</td> <td>Cf. action 21</td> <td>Cf. action 21</td> <td>Cf. action 21</td> <td>Cf. action 21</td> <td>Cf. action 21</td> </tr> <tr> <td>Invest.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							2016	2017	2018	2019	2020	2021	Fonct.	Cf. action 21	Cf. action 21	Cf. action 21	Cf. action 21	Cf. action 21	Cf. action 21	Invest.						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021																					
Fonct.	Cf. action 21	Cf. action 21	Cf. action 21	Cf. action 21	Cf. action 21	Cf. action 21																						
Invest.																												
	<b>Humains</b>	0,1 ETP																										
<b>Indicateurs de suivi</b>		- Nombre de réunions partenariales - Réalisation effective du guide																										
<b>Indicateurs d'impact</b>		- Prise en compte du guide dans les documents d'urbanisme - Surfaces reclassées en A ou N																										

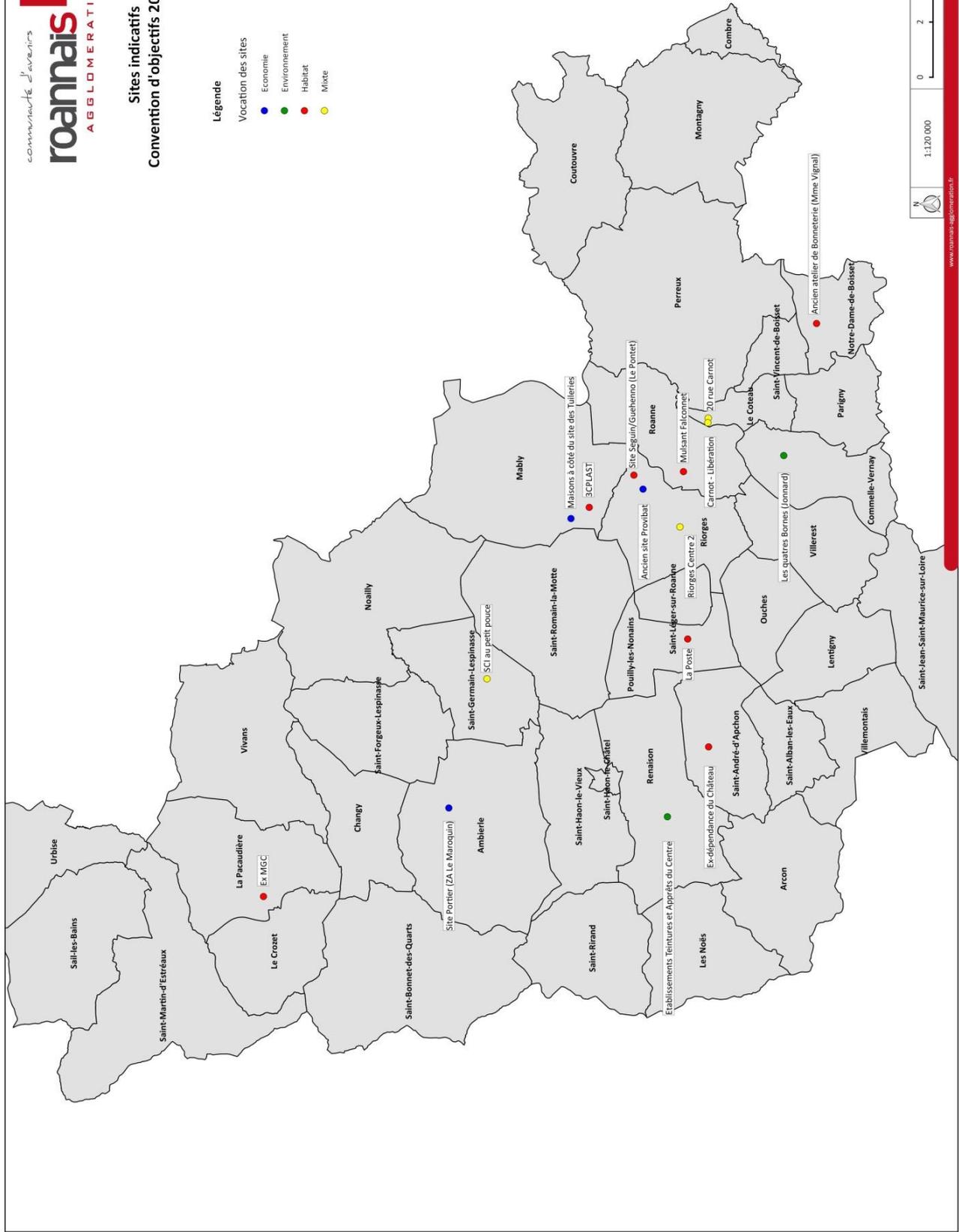
## Action 8 : Mener des actions foncières ciblées au service des objectifs du PLH

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Le foncier demeure la première ressource à mobiliser pour produire du logement. Avec la mise en œuvre du SCOT et des documents locaux d'urbanisme révisés, les collectivités doivent revoir leur manière de développer leur territoire pour réduire leur consommation foncière et notamment travailler à « reconstruire la ville sur la ville ».</p> <p>Pour cela, Roannais Agglomération souhaite mettre en place des outils opérationnels et ciblés pour répondre aux besoins locaux.</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p><b>Mise en œuvre de la convention 2015-2020 signée avec Epora</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Roannais Agglomération participera à l'élaboration des conventions entre les communes et Epora et aux réflexions menées sur les sites identifiés ;</li> <li>▪ Epora sera un partenaire majeur pour accompagner le projet « Lutte contre la vacance et l'insalubrité » (cf. fiche-action n° 1).</li> </ul> <p>Un travail sera à réaliser au fur et à mesure des révisions des documents d'urbanisme pour recenser les zones constructibles avec une attention particulière sur les OAP (Orientations d'Aménagement Programmé) à l'échelle intercommunale.</p> <p>La réappropriation du foncier bâti existant est également en enjeu fort dans une optique de renouvellement urbain. Pour ce faire les communes ont de nombreux outils à leur disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le droit de préemption urbain ;</li> <li>– Les procédures d'aménagement type ZAC,</li> <li>– Les outils fiscaux.</li> </ul>
<b>Pilote de l'action</b>	<p><i>Pour les conventions : Epora</i>  <i>Pour l'ingénierie : Roannais Agglomération</i></p>
<b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b>	<p><b>Roannais Agglomération / Communes</b></p>
<b>Partenaires financiers</b>	<p>Communes          EPORA</p>
<b>Partenaires associés</b>	<p>SYEPAR</p>

<b>Calendrier de réalisation</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="7">Mise en œuvre de la convention Roannais Agglomération - Epora</td> </tr> <tr> <td colspan="7">Accompagnement des communes pour intervenir sur du tissu urbain constitué</td> </tr> </tbody> </table>								2016	2017	2018	2019	2020	2021	Mise en œuvre de la convention Roannais Agglomération - Epora							Accompagnement des communes pour intervenir sur du tissu urbain constitué							
		2016	2017	2018	2019	2020	2021																						
Mise en œuvre de la convention Roannais Agglomération - Epora																													
Accompagnement des communes pour intervenir sur du tissu urbain constitué																													
<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonct.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Invest.</td> <td>Cf. action 1</td> </tr> </tbody> </table>								2016	2017	2018	2019	2020	2021	Fonct.							Invest.	Cf. action 1					
			2016	2017	2018	2019	2020	2021																					
	Fonct.																												
Invest.	Cf. action 1	Cf. action 1	Cf. action 1	Cf. action 1	Cf. action 1	Cf. action 1																							
<b>Humains</b>	0,1 ETP																												
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de conventions opérationnelles signées</li> <li>- Nombre d'hectares de foncier libéré</li> </ul>																												
<b>Indicateurs d'impact</b>	- Nombre de logements réalisés en renouvellement urbain																												

Sites indicatifs  
Convention d'objectifs 2015-2020

- Légende**
- Vocation des sites
- Economie
  - Environnement
  - Habitat
  - Mixte



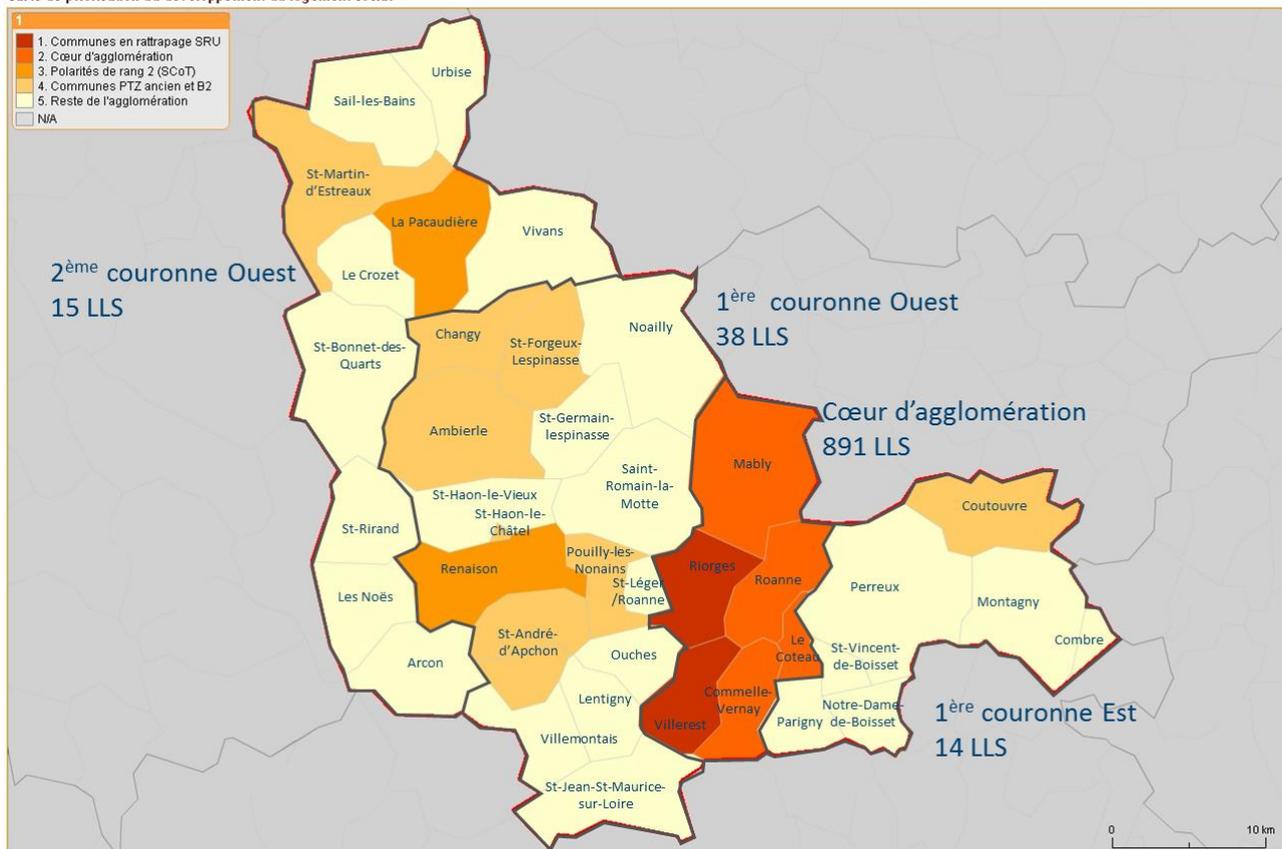
Sites dans l'encours de la convention Epora 2009-2014 à vocation habitat		
Commune	Site	Projet
Roanne	Pierre Dépierre	Aménagement Port de Roanne
	Gambetta République	ZAC Habitat
	Mulsant	Non défini
Riorges	Le Pontet 2010	Fin de la ZAC habitat/restructuration commerciale
	Les Canaux	ZAC en cours à vocation mixte (habitat et commerce)
Villemontais	Melot	Habitat

Sites à vocation habitat de la convention Epora 2015-2020							
Commune	Site	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Le Coteau	20 rue Carnot			Mixte	Mixte	Mixte	Mixte
	Carnot-Libération				Mixte	Mixte	Mixte
Riorges	Centre	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte		
	Seguin/Guéhenno			Habitat	Habitat	Habitat	Habitat
Roanne	Mulsant Falconnet	Habitat	Habitat	Habitat			
Saint André d'Apchon	Ex dépendance du château				Habitat	Habitat	Habitat
Saint Germain Lespinasse	SCI Petit Pouce			Mixte	Mixte	Mixte	
Mably	3 C plast			Habitat	Habitat	Habitat	
Notre Dame de Boisset	Ancien atelier de bonneterie						Habitat
Pouilly Les Nonains	Actuel bâtiment de La Poste						Habitat
La Pacaudière	Ex MGC		Habitat	Habitat			

## Action 9 : Soutenir le développement maîtrisé de logements sociaux neufs sur l'agglomération

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Roannais Agglomération dispose aujourd'hui d'une part conséquente de logements sociaux à l'échelle intercommunale : 10 035 logements sociaux soit 21.54% du parc de logements en 2013.</p> <p>Cependant, ces chiffres recouvrent des réalités bien différentes. En effet, certaines communes ont un parc social bien plus important et d'autres sont en situations de rattrapage au regard de l'article 55 de la loi SRU (Riorges et Villerest).</p> <p>Ainsi, l'agglomération souhaite apporter des réponses à cette situation, en soutenant le développement maîtrisés de logements sociaux, qui pourront satisfaire une demande sans concurrencer un parc social existant dans une logique de lien entre les réhabilitations, démolitions et l'offre nouvelle.</p> <p>Dans le cadre du PLH 2008-2015, ce soutien faisait l'objet d'une aide forfaitaire de 1 000 € pour un PLUS et 1 800 € pour un PLAI.</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p><b>Soutenir financièrement la production de logements sociaux par les bailleurs sociaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'aide financière apportée sera concentrée sur les logements en PLUS et PLAI (hors PLS) ;</li> <li>▪ L'aide financière apportée par l'agglomération sera allouée selon des conditions précises de localisation (proximité d'une desserte en transports en commun, des commerces et services, niveau d'équipement de la commune) et du type de projet (acquisition-amélioration, production en dent creuse, en renouvellement urbain) ;</li> <li>▪ Dans le cadre du financement du logement social, une attention particulière sera apportée au développement de logements sociaux répondant à la mixité générationnelle dans les programmes ;</li> <li>▪ Ce soutien financier sera en lien étroit avec les conventions signées avec chaque bailleur (cf. action 22).</li> </ul>
<b>Pilote de l'action</b>	Roannais Agglomération
<b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b>	Roannais Agglomération / Communes
<b>Partenaires financiers</b>	Etat (agrément) Communes Département de la Loire
<b>Partenaires associés</b>	Communes Bailleurs sociaux DDCS (gestionnaire du numéro unique de la demande)

Carte de priorisation du développement du logement social



© Géoclip 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

<b>Calendrier de réalisation</b>		<table border="1"> <tr> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> <tr> <td colspan="6">Accompagnement financier aux logements sociaux produits par les bailleurs</td> </tr> </table>						2016	2017	2018	2019	2020	2021	Accompagnement financier aux logements sociaux produits par les bailleurs														
		2016	2017	2018	2019	2020	2021																					
Accompagnement financier aux logements sociaux produits par les bailleurs																												
<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>	<table border="1"> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> <tr> <td>Fonct.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Invest.</td> <td>50 000 €</td> </tr> </table>							2016	2017	2018	2019	2020	2021	Fonct.							Invest.	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021																					
Fonct.																												
Invest.	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €																						
	<b>Humains</b>	Cf. action 22 - 0,2 ETP																										
<b>Indicateurs de suivi</b>		- Nombre de logements locatifs sociaux financés par Roannais Agglomération/ commune /type (taille)/type de financement																										
<b>Indicateurs d'impact</b>		- Taux de logements locatifs sociaux/communes - Nombre de demandes en cours ou radiées/raison - Délai d'attente moyen																										

	Communes	Plafonds de production de logements PLH 2016 / 2021	Objectif du SCOT		Objectifs LLS 2016 - 2021
			Prescriptions	Recommandations	
<b>Cœur d'agglomération</b>	Commelle-Vernay	157		10%	16
	Le Coteau	424	20%		85
	Mably	460	20%		92
	Riorges	511	RATTRAPAGE		193
	Roanne	1768	20%		354
	Villerest	180	RATTRAPAGE		151
<b>1ère couronne Est</b>	Combre	10	-	10%	14
	Coutouvre	26			
	Montagny	24			
	Notre-Dame-de-Boisset	4			
	Parigny	13			
	Perreux	55			
	Saint-Vincent-de-Boisset	8			
<b>1ère couronne Ouest</b>	Renaion	15	20%		3
	Ambierle	48	-	10%	35
	Changy	28			
	Lentigny	6			
	Noailly	21			
	Ouches	13			
	Pouilly-les-Nonains	3			
	Saint-Alban-les-Eaux	20			
	Saint-André-d'Apchon	38			
	Saint-Forgeux-Lespinasse	28			
	Saint-Germain-Lespinasse	22			
	Saint-Haon-le-Châtel	11			
	Saint-Haon-le-Vieux	25			
	Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire	21			
	Saint-Léger-sur-Roanne	24			
	Saint-Romain-la-Motte	38			
	Villemontais	13			
<b>2ème couronne Ouest</b>	Arcon	9	-	10%	15
	La Pacaudière	61			
	Le Crozet	12			
	Les Noës	2			
	Sail-les-Bains	7			
	Saint-Bonnet-des-Quarts	7			
	Saint-Martin-d'Estreaux	37			
	Saint-Rirand	8			
	Urbise	5			
	Vivans	9			
<b>Total</b>		4 171	-		958

## Action 10 : Travailler sur les équilibres de peuplement avec les partenaires du logement social

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Les lois ALUR et LAMY imposent aux collectivités locales dotées d'un PLH de mettre en place les conditions d'une meilleure gestion de la demande en logement social et de l'information des demandeurs.</p> <p>Au-delà de cette récente obligation réglementaire, Roannais Agglomération souhaite se saisir de cette opportunité pour créer les conditions d'un partenariat renouvelé avec les acteurs locaux et notamment les bailleurs sociaux</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p><b>10.1 Mettre en place la Conférence Intercommunale du Logement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunir l'ensemble des parties prenantes de cette conférence intercommunale du logement et définir son fonctionnement local ;</li> <li>▪ Animer dans le temps cette instance.</li> </ul> <p><b>10.2 Elaborer et faire vivre le plan de gestion partagée de la demande en Logement social et les conventions intercommunales de mixité sociale</b></p> <p><b>10.3 Mettre en place une exonération de surloyers de solidarité dans les Quartiers de la Politique de la Ville.</b></p>
<b>Pilote de l'action</b>	Roannais Agglomération
<b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b>	Roannais Agglomération / Communes
<b>Partenaires financiers</b>	
<b>Partenaires associés</b>	<p>DDCS / DDT</p> <p>Département</p> <p>Bailleurs sociaux</p> <p>Associations d'insertion dans le logement</p> <p>Réservataires</p>

<b>Calendrier de réalisation</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	
	Mise en place de la Conférence Intercommunale du logement, du plan de gestion partagée de la demande et des conventions de mixité intercommunale	Animer ces dispositifs chaque année (1 réunion de la CIL par an)						
<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
		Fonct.						
		Invest.						
	<b>Humains</b>	0,1 ETP						
<b>Indicateurs de suivi</b>		- Nombre de Conférences Intercommunales du Logement tenues						
<b>Indicateurs d'impact</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de logements locatifs sociaux/communes</li> <li>- Nombre de demandes en cours ou radiées/raison</li> <li>- Délai d'attente moyen</li> </ul>						

## Action 11 : Soutenir la production de logements locatifs privés conventionnés

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Il est constaté à l'échelle de l'agglomération un manque de logements locatifs et un développement d'un parc locatif privé jouant un rôle social de fait. Pour apporter des réponses à cette situation, l'agglomération souhaite encourager les propriétaires bailleurs à développer une offre de logements locatifs privés conventionnés pour mieux satisfaire la demande locale, entretenir et maintenir la qualité du parc privé existant et répondre à un des objectifs du PDALHPD.</p> <p>Cette action pourra également concourir au rattrapage SRU sur les communes déficitaires.</p> <p>Enfin, ce soutien se fera dans le cas d'acquisition-amélioration ou de réhabilitation de logements existants.</p>												
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p><b>Soutenir financièrement le développement de logements locatifs privés conventionnés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Critères et enveloppes à définir au cours de la première année de mise en œuvre du PLH.</li> </ul> <p><b>Promouvoir le dispositif national « Solibail » sur le territoire</b></p>												
<b>Pilote de l'action</b>	Etat (DDCS) et Roannais Agglomération												
<b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b>	Roannais Agglomération / Communes												
<b>Partenaires financiers</b>	<p>ANAH (dans la Loire intervention sur le parc privé des quartiers de renouvellement urbain ou politique de la ville),</p> <p>DDCS</p> <p>Département</p>												
<b>Partenaires associés</b>	<p>Opérateurs MOUS</p> <p>Investisseurs privés</p> <p>Bailleurs privés</p>												
<b>Calendrier de réalisation</b>	<table border="1" data-bbox="459 1592 1437 1720"> <thead> <tr> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Financement de logements locatifs privés conventionnés</td> </tr> </tbody> </table>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Financement de logements locatifs privés conventionnés					
2016	2017	2018	2019	2020	2021								
Financement de logements locatifs privés conventionnés													

<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
		Fonct.						
		Invest.	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
	<b>Humains</b>	0,05 ETP						
<b>Indicateurs de suivi</b>		- Nombre de logements conventionnés privés financés par Roannais Agglomération - Taux de vacance de ces logements						
<b>Indicateurs d'impact</b>		- Taux de logements locatifs sociaux/communes						

## Action 12 : Accompagner les publics défavorisés identifiés dans le PLALHPD

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>L'élaboration du PLH a démontré le besoin de l'agglomération et de l'ensemble des partenaires de disposer d'une connaissance commune et partagée de l'offre et des besoins des personnes défavorisées sur le territoire.</p> <p>Cette connaissance permettra ensuite d'envisager les interventions nécessaires et pertinentes à mettre en place localement.</p> <p>Cette démarche s'inscrit donc dans la poursuite du PLALHPD et de sa déclinaison locale.</p> <p>Cette action sera à rapprocher des démarches du Contrat Local de Santé et du Conseil Local de Santé Mentale.</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p><b>12.1 Améliorer la connaissance des publics spécifiques et de leurs besoins logement et hébergement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place les conditions d'un partenariat renforcé avec les acteurs intervenant auprès de ces publics par l'instauration de rencontres régulières (2 rencontres par an) avec l'ensemble des intervenants auprès de ces publics.</li> <li>▪ Formaliser un outil de suivi de l'offre et des besoins en logement et en hébergement, dans le cadre de l'observatoire de l'habitat (cf. action 19)</li> <li>▪ Participer à l'amélioration de la coordination des observatoires existants : PDH, PLALHPD, SIAO...</li> </ul> <p><b>12.2 Poursuivre l'accompagnement des publics défavorisés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir une MOUS en faveur de l'accompagnement des publics défavorisés identifiés dans le PLALHPD : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accueil des publics en difficultés dans le logement ;</li> <li>○ Accompagnement des publics dans l'accès au logement ;</li> <li>○ Accompagnement des bailleurs publics et privés pour une solution logement pérenne pour ces publics ;</li> <li>○ Mobilisation d'outils sécurisant l'accès au logement : accompagnement à l'accès et dans le logement, sous-location, baux glissants.</li> </ul> </li> <li>▪ Poursuivre la participation financière de l'agglomération au Fond Solidarité Logement de la Loire.</li> </ul>
<b>Pilote de l'action</b>	<p><i>Pour la connaissance des publics et de leurs besoins : Département et DDCS</i></p> <p><i>Pour la MOUS : Roannais Agglomération</i></p> <p><i>Pour le Fond Solidarité Logement : Département</i></p>

<b>Compétence</b> « équilibre social de l'habitat »		Roannais Agglomération / Communes																										
<b>Partenaires financiers</b>																												
<b>Partenaires associés</b>		Communes Etat CAF ARS Centres d'hébergement du Roannais Bailleurs sociaux RAHL 42																										
<b>Calendrier de réalisation</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Recensement des besoins des personnes défavorisées</td> <td></td> <td></td> <td colspan="4">Suivi de l'évolution de l'offre et des besoins</td> </tr> <tr> <td>Mise en œuvre de la MOUS à destination des personnes défavorisées Participation de Roannais Agglomération au Fond Solidarité Logement Loire</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							2016	2017	2018	2019	2020	2021	Recensement des besoins des personnes défavorisées			Suivi de l'évolution de l'offre et des besoins				Mise en œuvre de la MOUS à destination des personnes défavorisées Participation de Roannais Agglomération au Fond Solidarité Logement Loire						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021																						
Recensement des besoins des personnes défavorisées			Suivi de l'évolution de l'offre et des besoins																									
Mise en œuvre de la MOUS à destination des personnes défavorisées Participation de Roannais Agglomération au Fond Solidarité Logement Loire																												
<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonct.</td> <td>41 380 €</td> </tr> <tr> <td>Invest.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							2016	2017	2018	2019	2020	2021	Fonct.	41 380 €	41 380 €	41 380 €	41 380 €	41 380 €	41 380 €	Invest.						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021																					
Fonct.	41 380 €	41 380 €	41 380 €	41 380 €	41 380 €	41 380 €																						
Invest.																												
	<b>Humains</b>	0,05 ETP																										
<b>Indicateurs de suivi</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place effective des indicateurs de veille</li> <li>- Bilans MOUS et FSL</li> </ul>																										
<b>Indicateurs d'impact</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de demandes en logement social/type/commune</li> <li>- Nombre de demandes radiées/raisons (attribution, abandon)</li> <li>- Nombre de demandes d'hébergement sur le territoire au SIAO</li> <li>- Nombre de places pour l'hébergement en structures dédiées et en diffus</li> <li>- Nombre de sortants de prison restant sur le territoire/an</li> <li>- Nombre de bénéficiaires du FSL/communes/postes de financement</li> </ul>																										

## Action 13 : Suivre les besoins et l'offre de logement pour les jeunes

<p><b>Contexte et objectifs</b></p>	<p>L'enquête annuelle réalisée par le service Enseignement supérieur de Roannais agglomération et le diagnostic du PLH ont permis de constater que le logement des étudiants ne pose pas de difficulté à Roanne. En effet, une majorité d'entre eux restent au domicile de leurs parents. De plus, les prix relativement bas rendent facilement accessible la location pour les étudiants. L'offre de formation étant relativement classique (à l'exception de quelques formations pointues, mais avec de faibles effectifs), les établissements d'enseignement supérieur attirent essentiellement une population locale.</p> <p>Cependant, pour éviter toute situation problématique, l'agglomération souhaite avoir une connaissance fine et régulièrement actualisée de l'offre de logements pour les jeunes, pour pouvoir anticiper au besoin les demandes qui ne seraient pas satisfaites dans les années à venir..</p>
<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p><b>Connaitre les besoins des jeunes (étudiants) en matière de logement et l'offre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans le cadre de l'observatoire de l'Habitat (cf. action 19), Roannais Agglomération veillera à tenir à jour ses connaissances sur l'offre et la demande de logements pour les jeunes. Les acteurs intervenant auprès de ce public pourront être sollicités pour alimenter l'observatoire et au besoin, alerter l'agglomération sur des besoins non-couverts.</li> </ul>
<p><b>Pilote de l'action</b></p>	<p>Roannais Agglomération</p>
<p><b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b></p>	<p>Roannais Agglomération / Communes</p>
<p><b>Partenaires financiers</b></p>	<p>Région Rhône Alpes – Droit commun</p>
<p><b>Partenaires associés</b></p>	<p>CROUS Foyer pour Jeunes Travailleurs Bailleurs sociaux Résidences services privées (Cap'Etudes) FNAIM Mission locale</p>

<b>Calendrier de réalisation</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">Alimentation et actualisation de l'observatoire de l'habitat</td> </tr> </tbody> </table>						2016	2017	2018	2019	2020	2021	Alimentation et actualisation de l'observatoire de l'habitat														
		2016	2017	2018	2019	2020	2021																					
Alimentation et actualisation de l'observatoire de l'habitat																												
<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonct.</td> <td>Cf. action 19</td> <td>Cf. action 19</td> <td>Cf. action 19</td> <td>Cf. action 19</td> <td>Cf. action 19</td> <td>Cf. action 19</td> </tr> <tr> <td>Invest.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							2016	2017	2018	2019	2020	2021	Fonct.	Cf. action 19	Invest.											
		2016	2017	2018	2019	2020	2021																					
	Fonct.	Cf. action 19	Cf. action 19	Cf. action 19	Cf. action 19	Cf. action 19	Cf. action 19																					
Invest.																												
<b>Humains</b>	0,05 ETP																											
<b>Indicateurs de suivi</b>		- Mise en place effective et rendu du focus thématique dans l'observatoire																										
<b>Indicateurs d'impact</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'étudiants sur le territoire</li> <li>- Prix au m<sup>2</sup> à la location</li> <li>- Nombre de logements dédiés « étudiants »</li> </ul>																										

## Action 14 : Permettre une réponse adaptée aux attentes des gens du voyage

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Avec une aire d'accueil de 40 places sur la commune de Roanne et l'aire de grand passage de 82 places située à Mably, Roannais Agglomération respecte ses obligations à l'égard du SDAHGV arrêté en 2013. De plus, le bilan de la gestion des aires est très positif, malgré la sous-occupation (36%) de l'aire de Montretout (Roanne).</p> <p>En matière de sédentarisation, le schéma prévoit la mise en œuvre de projets d'habitat adapté ou de terrains familiaux sur la période 2013 – 2018.</p> <p>Roannais Agglomération n'étant pas compétent en matière de sédentarisation des gens du voyage, cette compétence appartenant aux communes ; l'agglomération souhaite cependant être associée aux réflexions engagées localement.</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p><b>14.1 Développement d'une offre d'habitat adaptée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Roannais Agglomération participera aux éventuelles réunions organisées à ce sujet par les communes ;</li> <li>▪ Roannais Agglomération partagera ses connaissances et données disponibles sur le sujet avec les communes et mobilisera dans le cadre du PLH, les acteurs concernés pouvant apporter une réponse (bailleurs, opérateurs MOUS, Etat,...).</li> </ul> <p><b>14.2 Gestion des aires d'accueil et de grands passages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Roannais Agglomération prend en charge la gestion des aires d'accueil et de grands passages des gens du voyage grâce à l'appui d'un prestataire extérieur (marché).</li> </ul>
<b>Pilote de l'action</b>	<p>Gens du voyage sédentaires ou en voie de sédentarisation (14.1) : Communes Aires d'accueil de de grands passages (14.2): Roannais Agglomération</p>
<b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b>	<p>Sédentarisation : Roannais Agglomération / Communes Aires de passage (création et gestion) : Roannais Agglomération / Communes</p>
<b>Partenaires financiers</b>	
<b>Partenaires associés</b>	<p>Roannais Agglomération / Communes Prestataire en charge de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (Hacienda) PACT Loire Etat Opérateurs MOUS CAF (dans le cadre de projet de sédentarisation) Département (dans le cadre de projet de sédentarisation)</p>

<b>Calendrier de réalisation</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	
	Participer aux réflexions menées par les communes							
	Gestion des aires d'accueil et de grands passages de Roanne et de Mably							
<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
		Fonct.	57 000 €	57 000 €	57 000 €	57 000 €	57 000 €	57 000 €
		Invest.						
	<b>Humains</b>	0,3 ETP						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montants mobilisés par Roannais Agglomération pour la gestion des aires d'accueil et de grands passages</li> <li>- Nombre de projets de sédentarisation en habitat adapté par les communes</li> </ul>							
<b>Indicateurs d'impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de ménages gens du voyage en cours de sédentarisation</li> <li>- Taux de remplissage des aires d'accueil et de grands passages</li> </ul>							

### 3. Promouvoir des solutions innovantes pour le logement des personnes âgées

<b>Action 15 : Poursuivre l'adaptation des logements pour un maintien à domicile pérenne et sécurisé</b>	
<b>Contexte et objectifs</b>	<p>La population âgée de 60 ans et plus représente sur Roannais Agglomération une part plus importante qu'à l'échelle départementale (28% contre 25% à l'échelle de la Loire). Cette situation, qui va s'amplifier dans les années à venir compte tenu du phénomène de vieillissement de la population, conduit les collectivités à réfléchir à de nouvelles réponses, diversifiées, capables de répondre aux différentes situations.</p> <p>Ainsi, Roannais Agglomération souhaite intervenir en faveur du maintien à domicile, réponse privilégiée par les plus âgés et leur famille lorsque ce maintien peut se faire dans des conditions de confort et de sécurité.</p> <p>La Loire étant précurseur des réflexions menées dans le cadre du projet de loi pour l'adaptation de la société au vieillissement, une Conférence départementale des financeurs sera mise en place.</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p><b>15.1 Soutenir les ménages pour réaliser des travaux d'adaptation dans leur logement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans le cadre de la poursuite du PIG jusqu'en 2017, et de la mise en place d'un nouveau dispositif par la suite (cf. action 3), Roannais Agglomération allouera une aide financière aux ménages. Les conditions d'attribution de ces aides sont définies dans le cadre du PIG, et pourront évoluer lors de l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau dispositif.</li> </ul> <p>Elles concernent pour l'instant des ménages très modestes.</p> <p><b>15.2 Renforcer un partenariat de qualité avec les différents acteurs intervenant auprès des personnes âgées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir des échanges réguliers avec l'ensemble des acteurs ;</li> <li>▪ Améliorer, pour les ménages, la lisibilité des aides financières dont ils peuvent disposer, en relayant les informations disponibles auprès des différents acteurs (Maison Départementale de l'Habitat et du Logement, réseau d'acteurs intervenant à domicile, etc...).</li> </ul>
<b>Pilote de l'action</b>	Roannais Agglomération
<b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b>	<b>Roannais Agglomération</b> / Communes

<b>Partenaires financiers</b>		ANAH Caisses de retraites Département																										
<b>Partenaires associés</b>		Structures de soins et de maintien à domicile publiques et privés Filière gérontologique du Roannais																										
<b>Calendrier de réalisation</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Poursuite du PIG</td> <td>Etude pré opérationnelle</td> <td colspan="3">Mise en place du nouveau dispositif d'amélioration de la performance énergétique et de l'adaptation des logements</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Echanges réguliers avec les partenaires intervenant auprès des personnes âgées</td> </tr> </tbody> </table>						2016	2017	2018	2019	2020	2021	Poursuite du PIG		Etude pré opérationnelle	Mise en place du nouveau dispositif d'amélioration de la performance énergétique et de l'adaptation des logements			Echanges réguliers avec les partenaires intervenant auprès des personnes âgées								
		2016	2017	2018	2019	2020	2021																					
		Poursuite du PIG		Etude pré opérationnelle	Mise en place du nouveau dispositif d'amélioration de la performance énergétique et de l'adaptation des logements																							
Echanges réguliers avec les partenaires intervenant auprès des personnes âgées																												
<b>Moyens</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonct.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Invest.</td> <td>90 000 €</td> <td></td> <td>90 000 €</td> <td>90 000 €</td> <td>90 000 €</td> <td>90 000 €</td> </tr> </tbody> </table>							2016	2017	2018	2019	2020	2021	Fonct.							Invest.	90 000 €		90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
			2016	2017	2018	2019	2020	2021																				
		Fonct.																										
Invest.	90 000 €		90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €																						
<b>Humains</b>	0,1 ETP																											
<b>Indicateurs de suivi</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements privés mis en accessibilité financés par Roannais Agglomération/communes</li> <li>- Montants financiers mobilisés par Roannais Agglomération</li> <li>- Nombre de logements sociaux mis en accessibilité</li> </ul>																										
<b>Indicateurs d'impact</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants à partir de 55 ans (tranches de 5 ans en 5 ans)</li> <li>- Nombre de places en EHPAD</li> <li>- Nombre de logements en résidences dédiées</li> <li>- Nombre de logements accessibles dans le parc public</li> <li>- Logements accessibles (PIG) financés par Roannais Agglomération</li> <li>- Niveau de dépendance des personnes (GIR/communes)</li> </ul>																										

## Action 16 : Soutenir la création de logements dédiés aux personnes âgées

<p><b>Contexte et objectifs</b></p>	<p>Le vieillissement recouvrant des situations et des besoins différents selon les âges, il est aujourd'hui nécessaire de proposer une offre nouvelle, positionnée entre le maintien à domicile et l'établissement spécialisé.</p> <p>Compte-tenu des contraintes pesant sur les structures agréées type EHPAD, le PLH doit permettre de réfléchir à d'autres alternatives de logement pour les personnes âgées.</p> <p>Sur le territoire de Roannais Agglomération existent des structures dont le concept (résidences d'habitat social avec services) doit aujourd'hui être revu pour mieux répondre aux besoins.</p> <p>Roannais Agglomération souhaite accompagner le développement de cette offre en soutenant les réflexions et le développement d'une nouvelle offre de logements pour les personnes âgées (cf. fiche-action 18).</p> <p>Afin de cibler les localisations propices au vieillissement, le référentiel Habitat Loire Autonomie pourra être un document d'appui des réflexions.</p>
<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p><b>16.1 Participer aux réflexions en cours localement et à la réalisation de nouvelles résidences répondant au besoin des personnes âgées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participer aux réflexions organisées par OPHEOR avec l'agglomération, le Département, les locataires pour développer une nouvelle offre : logement classique adapté, résidence intergénérationnelle... ;</li> <li>▪ Accompagner les expérimentations à venir sur des programmes à Roanne, La Pacaudière.</li> </ul> <p><b>16.2 Soutenir financièrement le développement de logements intermédiaires publics et privés pour personnes âgées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Allocation d'une aide financière de l'agglomération pour le développement de logements intermédiaires qui sera définie dans le cadre du règlement des aides habitat de Roannais Agglomération, dans le cadre de l'obtention d'un agrément de l'Etat.</li> </ul>
<p><b>Pilote de l'action</b></p>	<p><i>Pour les nouvelles résidences personnes âgées : OPHEOR</i>  <i>Pour le soutien financier aux logements intermédiaires : Roannais Agglomération</i></p>
<p><b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b></p>	<p>Structures dont les places sont comptabilisées en logement social :  <b>Roannais Agglomération / Communes</b></p> <p>Autres structures : Roannais Agglomération / <b>Communes</b></p>
<p><b>Partenaires financiers</b></p>	<p>Etat si agrément de logement social          Communes          Département de la Loire (appel à projet « Habitat Loire Autonomie »)</p>

<b>Partenaires associés</b>		ARS CCAS Architectes Structures de soins et de maintien à domicile Bailleurs sociaux																										
<b>Calendrier de réalisation</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="7">Participation aux réflexions et au développement de nouvelles résidences pour les personnes âgées</td> </tr> <tr> <td>Définition des critères des projets de logements intermédiaires soutenus</td> <td colspan="6">Soutien financier à la production de logements intermédiaires</td> </tr> </tbody> </table>							2016	2017	2018	2019	2020	2021	Participation aux réflexions et au développement de nouvelles résidences pour les personnes âgées							Définition des critères des projets de logements intermédiaires soutenus	Soutien financier à la production de logements intermédiaires					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021																						
Participation aux réflexions et au développement de nouvelles résidences pour les personnes âgées																												
Définition des critères des projets de logements intermédiaires soutenus	Soutien financier à la production de logements intermédiaires																											
<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonct.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Invest.</td> <td>100 000 €</td> </tr> </tbody> </table>							2016	2017	2018	2019	2020	2021	Fonct.							Invest.	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
		2016	2017	2018	2019	2020	2021																					
Fonct.																												
Invest.	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €																						
<b>Humains</b>	0,2 ETP																											
<b>Indicateurs de suivi</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres de logements dédiés créés/communes/types dans le parc public financés par Roannais Agglomération</li> <li>- Nombres de logements dédiés créés/communes/types dans le parc privé</li> </ul>																										
<b>Indicateurs d'impact</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants à partir de 55 ans (tranches de 5 ans en 5 ans)</li> <li>- Nombre de places en EHPAD</li> <li>- Nombre de logements en résidences dédiées</li> <li>- Nombre de logements accessibles dans le parc public</li> <li>- Logements accessibles (PIG) financés par Roannais Agglomération</li> <li>- Niveau de dépendance des personnes (GIR/communes)</li> </ul>																										

## Action 17 : Développer l'innovation et la domotique dans le logement

<p><b>Contexte et objectifs</b></p>	<p>Dans la perspective d'élargir les propositions faites aux personnes âgées en matière d'habitat et de maintien à domicile, l'agglomération souhaite apporter des solutions innovantes, notamment par le développement de la domotique dans les logements.</p> <p>Les acteurs du logement social sont impliqués dans cette démarche avec le repérage de locataires éligibles et volontaires et l'équipement technologique des logements.</p> <p>L'objectif est d'automatiser l'équipement de logements dès la construction.</p>
<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p><b>17.1 S'appuyer sur les premières expérimentations conduites</b> par Roannais Agglomération, ADEL 42, l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et Roanne Territoire :</p> <p>Ces partenaires ont répondu en commun à un appel à projets lancé par l'Etat et la Région Rhône-Alpes dans le cadre des fonds FEDER. Ce projet comporte 3 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Expérimentation de solutions domotiques dans des logements individuels équipés ;</b></li> <li>2. <i>Planification des intervenants du maintien à domicile ;</i></li> <li>3. <i>Expérimentation de la télémédecine.</i></li> </ol> <p>Les résultats produits dans le cadre de ce projet permettront de définir les actions et les solutions à proposer, incitations pour les ménages volontaires.</p> <p><b>17.2 Un dispositif incitatif pour les particuliers volontaires hors PIG pourrait être mis en place grâce aux résultats de l'expérimentation</b> (montage financier soutenable, équipements les plus adaptés et les plus évolutifs).</p>
<p><b>Pilote de l'action</b></p>	<p><i>Roannais Agglomération et ADEL 42</i></p>
<p><b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b></p>	<p>Maintien à domicile : <b>Roannais Agglomération</b> / Communes</p>
<p><b>Partenaires financiers</b></p>	<p>Région Rhône-Alpes (Fonds FEDER) et ADEL 42</p>
<p><b>Partenaires associés</b></p>	<p>Département Structures de soins et de maintien à domicile Bailleurs sociaux Mutualités / MSA Centre Hospitalier de Roanne Filière gérontologique CARSAT Caisses de retraite</p>



<b>Calendrier de réalisation</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Analyse des résultats de l'expérimentation</td> <td colspan="6">Lancement d'un dispositif incitatif</td> </tr> </tbody> </table>								2016	2017	2018	2019	2020	2021	Analyse des résultats de l'expérimentation	Lancement d'un dispositif incitatif													
		2016	2017	2018	2019	2020	2021																						
Analyse des résultats de l'expérimentation	Lancement d'un dispositif incitatif																												
<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonct.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Invest.</td> <td>Cf. action 16</td> <td>Cf. action 16</td> <td>Cf. action 16</td> <td>Cf. action 16</td> <td>Cf. action 16</td> <td>Cf. action 16</td> </tr> </tbody> </table>								2016	2017	2018	2019	2020	2021	Fonct.							Invest.	Cf. action 16					
			2016	2017	2018	2019	2020	2021																					
	Fonct.																												
Invest.	Cf. action 16	Cf. action 16	Cf. action 16	Cf. action 16	Cf. action 16	Cf. action 16																							
<b>Humains</b>	0,4 ETP																												
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombres de logements équipés dans le cadre de l'expérimentation télésanté/télé médecine																												
<b>Indicateurs d'impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants à partir de 55 ans (tranches de 5 ans en 5 ans)</li> <li>- Nombre de places en EHPAD</li> <li>- Nombre de logements en résidences dédiées</li> <li>- Nombre de logements accessibles dans le parc public</li> <li>- Logements accessibles (PIG) financés par Roannais Agglomération</li> <li>- Niveau de dépendance des personnes (GIR/communes)</li> </ul>																												

## Action 18 : Renforcer la connaissance de l'offre existante et des projets en cours et à venir pour le logement des personnes âgées

<b>Contexte et objectifs</b>	Compte tenu des différentes actions envisagées sur le champ du vieillissement de la population, l'agglomération veillera tout au long des 6 années du PLH à disposer d'une connaissance fine et actualisée de l'offre existante et en développement, dans un souci de cohérence globale, d'articulation de l'offre et de complémentarité des structures entre elles.												
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p><b>18.1 Assurer un travail de suivi et de veille active avec l'ensemble des acteurs locaux concernés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer des échanges réguliers avec les communes, notamment dans le cadre du suivi annuel du PLH et de l'actualisation des fiches communales (cf. action 20) ;</li> <li>▪ Solliciter régulièrement les opérateurs pour connaître l'avancement de leur projet et de leurs réflexions sur le territoire.</li> </ul> <p><b>18.2 Développer des indicateurs de veille sur le niveau de réponse de l'offre aux besoins des personnes âgées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En lien avec l'observatoire de l'habitat (cf. action 19), développer des indicateurs spécifiques.</li> </ul>												
<b>Pilote de l'action</b>	Roannais Agglomération												
<b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b>	Roannais Agglomération / Communes												
<b>Partenaires financiers</b>													
<b>Partenaires associés</b>	Communes Département ARS CAF (dans le cadre du volet observatoire) Mutualités / MSA Caisses de retraites Structures de soins et de maintien à domicile												
<b>Calendrier de réalisation</b>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">Avoir une bonne connaissance de l'offre et de la demande de logement des personnes âgées</td> </tr> </tbody> </table>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Avoir une bonne connaissance de l'offre et de la demande de logement des personnes âgées					
2016	2017	2018	2019	2020	2021								
Avoir une bonne connaissance de l'offre et de la demande de logement des personnes âgées													

<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
		Fonct.	Cf. action 19					
		Invest.						
	<b>Humains</b>	0,1 ETP						
<b>Indicateurs de suivi</b>		- Mise en place et rendu du focus thématique dans l'observatoire						
<b>Indicateurs d'impact</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants à partir de 55 ans (tranches de 5 ans en 5 ans)</li> <li>- Nombre de places en EHPAD</li> <li>- Nombre de logements en résidences dédiées</li> <li>- Nombre de logements accessibles dans le parc public</li> <li>- Logements accessibles (PIG) financés par Roannais Agglomération</li> <li>- Niveau de dépendance des personnes (GIR/communes)</li> </ul>						

## 4. Animer et piloter activement la mise en œuvre du PLH

TEPOS

Contrat de Ville

PLALHPD

### Action 19 : Mettre en place l'animation du dispositif et les outils d'observation et d'aide à la décision pour la politique locale de l'habitat de Roannais Agglomération

<p><b>Contexte et objectifs</b></p>	<p>Le suivi du PLH nécessite <b>une animation et une coordination technique</b> conséquente, en particulier depuis que l'agglomération compte 40 communes. Par ailleurs, l'objectif majeur de réhabilitation lourde du parc privé nécessitera des moyens humains spécifiques. Ce sont donc 2 postes au Service Habitat qui permettront d'assurer le suivi technique de la procédure (gestion de procédure, suivi financier...) mais également toute l'animation du réseau d'acteurs. D'autres Services de l'agglomération seront mis à contribution en continu, voire pourront sur proposition du comité de pilotage, piloter directement certaines fiches actions (développement durable, cohésion sociale, gérontologie...).</p> <p>L'élaboration du PLH a permis à un instant précis de définir les interventions à mettre en œuvre pour répondre aux problématiques locales en matière de d'habitat et de logement.</p> <p>Conscients que celles-ci pourront évoluer au cours des 6 années de mise en œuvre du PLH compte tenu de la conjoncture, des effets des politiques publiques, des évolutions réglementaires, Roannais Agglomération veillera particulièrement à réaliser une <b>évaluation</b> précise, régulière et opérationnelle des actions du PLH dans une logique d'aide à la décision des élus et de réorientation éventuelle de la politique publique.</p> <p>Les évaluations annuelles conduites permettront en effet, de modifier les règlements d'attribution, de supprimer certaines aides, d'en proposer de nouvelles et d'agir aussi sur la répartition des crédits nécessaires à la mise en œuvre du PLH.</p> <p>Celle-ci s'appuiera notamment sur <b>l'observatoire de l'habitat</b>, démarche obligatoire pour toute collectivité dotée d'un PLH.</p> <p>Dans le cadre de la Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées, il est nécessaire de développer la connaissance des logements accessibles ou potentiellement accessibles ainsi que leur localisation et leur type que ce soit dans le parc privé ou public.</p>
<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p><b>19.1 Mettre en place une animation technique structurée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*mobilisation de 2 postes au Service Habitat (+ temps secrétariat),</li> <li>*gestion de procédure confortée par l'assistance d'ALEC et plate -forme Energie</li> <li>*mobilisation active d'autres Services de l'agglomération au bénéfice du PLH</li> <li>*Equipe projet avec référents techniques partenaires</li> </ul>

	<p><b>19.2 Mettre en place et animer l'observatoire de l'habitat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer le cahier des charges de l'observatoire : définition des tableaux de bord de suivi, identification de l'ensemble des propriétaires de données à mobiliser ;</li> <li>▪ Définir les données disponibles en fin d'exercice et/ou exploitables immédiatement et celles qui alimenteront les évaluations à mi-parcours et finale du PLH ;</li> <li>▪ Mettre en place les conditions de récupération et d'exploitation des données nécessaires au suivi des actions du PLH : avec chaque partenaire disposant de données utiles à l'observatoire, mettre en place un partenariat renforcé, une convention de partage des données ;</li> <li>▪ Alimenter et animer l'observatoire tout au long des 6 années du PLH : mettre à jour, en fonction de la disponibilité des données, l'ensemble des tableaux de bord de l'observatoire ; réaliser des synthèses pédagogiques, pouvant servir de support de communication.</li> </ul> <p><b>19.3 Réaliser des bilans annuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à jour les indicateurs de suivi des fiches actions ;</li> <li>▪ Formaliser un document de bilan synthétique et diffusable ;</li> <li>▪ Informer les communes et l'ensemble des partenaires de l'agglomération de l'avancement des actions du PLH.</li> </ul> <p><b>19.4 Réaliser le bilan triennal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A partir des bilans annuels, formaliser le bilan triennal qui sera soumis au CRHH ;</li> <li>▪ Se saisir de cette étape à mi-parcours pour organiser et animer des temps de concertation avec l'ensemble des parties prenantes pour définir les éventuels ajustements à apporter à la mise en œuvre du PLH.</li> </ul> <p><b>19.5 Réaliser l'évaluation finale</b> au terme des 6 ans du PLH.</p>
<b>Pilote de l'action</b>	Roannais Agglomération
<b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b>	Roannais Agglomération / Communes
<b>Partenaires financiers</b>	
<b>Partenaires associés</b>	Département Etat Communes SYEPAR Bailleurs sociaux Notaires Professionnels de l'immobilier ALEC 42 CAF

		Etc...																				
<b>Calendrier de réalisation</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Elaboration du cahier des charges et mise en place de l'observatoire</td> <td colspan="5">Animation de l'observatoire et réalisation du bilan annuel</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Bilan triennal du PLH</td> <td></td> <td>Bilan final du PLH</td> </tr> </tbody> </table>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Elaboration du cahier des charges et mise en place de l'observatoire	Animation de l'observatoire et réalisation du bilan annuel								Bilan triennal du PLH		Bilan final du PLH		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021															
		Elaboration du cahier des charges et mise en place de l'observatoire	Animation de l'observatoire et réalisation du bilan annuel																			
			Bilan triennal du PLH		Bilan final du PLH																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonct.</td> <td>25 000 €</td> <td>15 000 €</td> <td>15 000 €</td> <td>25 000 €</td> <td>15 000 €</td> <td>15 000 €</td> </tr> <tr> <td>Invest.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			2016	2017	2018	2019	2020	2021	Fonct.	25 000 €	15 000 €	15 000 €	25 000 €	15 000 €	15 000 €	Invest.						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021																
Fonct.	25 000 €	15 000 €	15 000 €	25 000 €	15 000 €	15 000 €																
Invest.																						
<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>																					
	<b>Humains</b>	0,2 ETP en 2016 et 2019 (démarrage observatoire puis évaluation triennale) 0,1 ETP en 2017-2018-2020-2021																				
<b>Indicateurs de suivi</b>		- Mise en place de l'observatoire - Nombre de rendus de cet observatoire																				
<b>Indicateurs d'impact</b>		/																				

## Action 20 : Mettre en place les instances de pilotage dédiées

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Politique intercommunale à l'échelle des 40 communes, Roannais Agglomération souhaite affirmer sa position de chef de file en matière d'habitat à travers l'animation et le pilotage de son PLH.</p> <p>La mise en place d'instances dédiées visera à répondre à cet objectif et aura pour but de positionner l'agglomération comme l'interlocuteur local privilégié dans le domaine de l'habitat et du logement.</p> <p>D'autant plus que la gouvernance a été relevée dans l'évaluation finale comme un des points faibles du précédent PLH de la communauté d'agglomération.</p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p><b>20.1 Mettre en place le comité de pilotage de suivi du PLH.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recenser l'ensemble des acteurs participant à cette instance ;</li> <li>▪ Animer une instance dont l'objectif sera, chaque année, de suivre l'avancement du PLH, de travailler en coordination avec tous les partenaires du PLH, d'identifier les points de blocage et de valider des ajustements à la politique locale de l'habitat.</li> <li>▪ Tous les ans, les aides financières de Roannais Agglomération sont adossées à des règlements dont les critères d'éligibilité et les enveloppes financières sont débattus en groupe de travail Habitat puis en Commission Aménagement-Transports-Habitat. Suite à ce débat, les règlements sont proposés au Bureau communautaire puis entérinés en Conseil communautaire.</li> </ul> <p><b>20.2 Mettre en place des réunions régulières avec les communes de suivi et d'échanges autour de la politique de l'habitat, afin de renforcer les liens entre l'agglomération et les communes</b></p> <p>Le passage de 6 communes à 40 communes nécessite de repenser le mode de gouvernance et d'information avec les communes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation annuelle de réunions de secteur (secteurs d'analyse du PLH), avec plusieurs communes, pour échanger sur l'avancement du PLH et faire le point avec celles-ci sur leurs projets en cours et à venir et l'évolution de leurs problématiques en matière d'habitat et de logement.</li> </ul> <p><b>20.3 Réactiver les comités de programmation de logements publics et privés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation de réunions annuelles avec les partenaires pour suivre le nombre de logements produits sur le territoire (type, localisation...).</li> </ul> <p><b>20.4 Mettre en place la Conférence intercommunale du Logement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le portage politique de cette nouvelle instance réglementaire, en relation directe avec l'Etat (cf. action 10).</li> </ul>
<b>Pilote de l'action</b>	Roannais Agglomération
<b>Compétence</b>	<b>Roannais Agglomération</b> / Communes

<b>« équilibre social de l'habitat »</b>																							
<b>Partenaires financiers</b>																							
<b>Partenaires associés</b>		Département Etat Communes Région Rhône-Alpes Ademe Caf de la Loire Caisse des Dépôts et Consignations SYEPAR Bailleurs sociaux Notaires Professionnels de l'immobilier Association d'insertion dans le logement																					
<b>Calendrier de réalisation</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Identification des partenaires à mobiliser</b></td> <td colspan="6" rowspan="2">Animation des différentes instances : comité de pilotage PLH, réunions avec les communes, comités de programmation, Conférence Intercommunale du Logement</td> </tr> <tr> <td><b>Mise en place des différentes instances</b></td> </tr> </tbody> </table>		2016	2017	2018	2019	2020	2021	<b>Identification des partenaires à mobiliser</b>	Animation des différentes instances : comité de pilotage PLH, réunions avec les communes, comités de programmation, Conférence Intercommunale du Logement						<b>Mise en place des différentes instances</b>						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021																	
<b>Identification des partenaires à mobiliser</b>	Animation des différentes instances : comité de pilotage PLH, réunions avec les communes, comités de programmation, Conférence Intercommunale du Logement																						
<b>Mise en place des différentes instances</b>																							
<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonct.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Invest.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2016	2017	2018	2019	2020	2021	Fonct.							Invest.						
			2016	2017	2018	2019	2020	2021															
	Fonct.																						
Invest.																							
<b>Humains</b>	0,1 ETP																						
<b>Indicateurs de suivi</b>		- Nombre de COTECH/COFIL/Réunions de secteurs																					
<b>Indicateurs d'impact</b>		/																					

## Action 21 : Améliorer l'accueil et l'information des particuliers sur les questions d'habitat et de logement

<p><b>Contexte et objectifs</b></p>	<p>Conscients de la difficulté pour les particuliers de trouver l'information claire sur l'habitat et le logement, le Département de la Loire et Roannais Agglomération ont engagé la structuration dès 2014 de la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement à Roanne. Actuellement, plusieurs acteurs de l'habitat et du logement interviennent sur le territoire de Roannais Agglomération (ADIL 42, Pact Loire, Espace Info Energie, architecte-conseil du Département).</p> <p>Bien que l'ensemble de leurs interventions vise à apporter une réponse et un aide aux ménages dans leur projet de logement et d'habitat, elles manquent souvent de transparence et de lisibilité pour les ménages.</p> <p>Ce lieu est également un point d'appui important pour l'accueil de nouveaux arrivants sur le territoire.</p> <p>Ainsi, afin que les principaux destinataires de ces interventions publiques soient mieux informés de l'ensemble des dispositifs existants, Roannais Agglomération, en lien étroit avec l'ensemble de ses partenaires souhaite mettre en place les des conditions d'accueil et d'information simples et performantes pour les ménages.</p>
<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p><b>21.1 Poursuivre et développer la mise en place de la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participer financièrement au fonctionnement de la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement ;</li> <li>▪ Mettre en place un plan de communication auprès des communes et des habitants sur l'existence et les fonctions de la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement ;</li> <li>▪ Permettre à l'ensemble des opérateurs locaux d'y faire apparaître leurs documentations ou d'y tenir des permanences ;</li> <li>▪ Renforcer les services proposés en y installant la plateforme de rénovation énergétique (cf. ci-dessous) ;</li> <li>▪ Donner une meilleure visibilité à ce lieu.</li> </ul> <p><b>21.2 Créer une plateforme locale de la rénovation énergétique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Rhône-Alpes et de l'ADEME ;</li> <li>▪ Proposer une offre de service fiable, impartiale et de qualité intégrant du conseil et de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage tout au long des projets ;</li> <li>▪ Accompagner la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment ;</li> <li>▪ Accompagner la structuration de l'offre de financement (cf. action n°3).</li> </ul> <p><b>21.3 Créer un système d'inscription pour les demandes de subventions PLH à partir du site Internet de Roannais Agglomération :</b></p> <p>Une enquête nationale montre qu'en termes d'e-administration, le logement</p>

	<p>reste une des thématiques les moins accessibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer un programme ;</li> <li>▪ Alimenter, animer et apporter les corrections nécessaires au système pour que celui-ci soit viable et accessible au plus grand nombre ;</li> <li>▪ Permettre une rationalisation de la gestion de procédure inhérente au PLH.</li> </ul> <p><b>22.4 Mettre en place une communication institutionnelle sur l’habitat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer un plan de communication institutionnelle dédiée à l’habitat en lien avec les autres atouts du territoire (fluidité du trafic, facilité de déplacement, qualité de vie, prix de l’immobilier, etc...) ;</li> <li>▪ Mettre en place les actions de communication préconisée dans le cadre du plan de communication.</li> </ul>																		
<b>Pilotes de l’action</b>	Roannais Agglomération Département de la Loire																		
<b>Compétence « équilibre social de l’habitat »</b>	Roannais Agglomération / Communes																		
<b>Partenaires financiers</b>	Département de la Loire Roanne Territoire																		
<b>Partenaires associés</b>	Etat Région Rhône Alpes Département Communes ADEME SYEPAR Bailleurs sociaux Notaires Professionnels de l'immobilier Association d'insertion dans le logement ALEC 42, EIE CCI, Chambre des Métiers et de l’Artisanat FFB et CAPEB Organismes bancaires CAF																		
<b>Calendrier de réalisation</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">Animation et renforcement de la Maison Départementale de l’Habitat et du Logement</td> </tr> <tr> <td>Développement du programme informatique</td> <td colspan="5">Mise en œuvre de l’outil</td> </tr> </tbody> </table>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Animation et renforcement de la Maison Départementale de l’Habitat et du Logement						Développement du programme informatique	Mise en œuvre de l’outil				
2016	2017	2018	2019	2020	2021														
Animation et renforcement de la Maison Départementale de l’Habitat et du Logement																			
Développement du programme informatique	Mise en œuvre de l’outil																		

<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
		Fonct.	116 000 €	44 000 €	98 000 €	184 000 €	112 000 €	112 000 €
		Invest.						
	<b>Humains</b>	0,4 ETP						
<b>Indicateurs de suivi</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume de fréquentation Maison Départementale de l’Habitat et du Logement</li> <li>- Volume dossiers suivis par la plateforme</li> <li>- Mise en place d’un logiciel de saisie des demandes</li> </ul>						
<b>Indicateurs d’impact</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres de demandes de subventions par le biais du logiciel</li> <li>- Indicateurs suivi plateforme de la rénovation énergétique du parc privé</li> <li>- Questionnaire de satisfaction</li> </ul>						

## Action 22 : Elaborer des conventions de partenariat avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire

<b>Contexte et objectifs</b>	<p>Un des enjeux forts de ce nouveau PLH est de créer pour Roannais Agglomération les conditions d'un partenariat renforcé et renouvelé, tout particulièrement avec les bailleurs sociaux.</p> <p>Ainsi, dans une logique partenariale, l'agglomération souhaite mettre en place des conventions avec les principaux bailleurs du territoire que sont Ophéor, le Toit Familial et Loire Habitat, qui auront pour but d'engager les 2 parties sur les interventions à mener localement et de définir les conditions d'intervention. Ophéor est l'office public rattaché à la communauté d'agglomération et dont le parc est le plus important, aussi une attention et un partenariat particulier sera à mettre en place.</p>																			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p><b>Elaborer des conventions avec chaque bailleur social</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir dans un document co-élaboré et co-signé par le bailleur social et l'agglomération : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les objectifs de production neuve, de réhabilitation et de démolition ;</li> <li>○ La priorisation et la territorialisation des interventions ;</li> <li>○ Les conditions d'intervention des bailleurs (acquisition-amélioration, priorisation sur les dents creuses en centralités et centres-bourgs, etc...);</li> <li>○ Les projets en cours et à venir sur les 6 années du PLH ;</li> <li>○ Les financements apportés par Roannais Agglomération.</li> </ul> </li> </ul>																			
<b>Pilote de l'action</b>	Roannais Agglomération																			
<b>Compétence « équilibre social de l'habitat »</b>	Roannais Agglomération / Communes																			
<b>Partenaires financiers</b>																				
<b>Partenaires associés</b>	Bailleurs sociaux principaux sur le territoire de Roannais Agglomération Etat																			
<b>Calendrier de réalisation</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="width: 12.5%;">2016</th> <th style="width: 12.5%;">2017</th> <th style="width: 12.5%;">2018</th> <th style="width: 12.5%;">2019</th> <th style="width: 12.5%;">2020</th> <th style="width: 12.5%;">2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;">Elaboration et signature des conventions avec chaque bailleur</td> <td colspan="6" style="text-align: center; vertical-align: middle;">Suivi et animation des différentes conventions</td> </tr> </tbody> </table>							2016	2017	2018	2019	2020	2021	Elaboration et signature des conventions avec chaque bailleur	Suivi et animation des différentes conventions					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021														
Elaboration et signature des conventions avec chaque bailleur	Suivi et animation des différentes conventions																			

<b>Moyens</b>	<b>Financiers</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
		Fonct.						
		Invest.	Cf. actions 5 et 9	Cf. actions 5 et 9	Cf. actions 5 et 9			
	<b>Humains</b>	0,2 ETP						
<b>Indicateurs de suivi</b>		- Nombres de conventions signées						
<b>Indicateurs d'impact</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau d'économies d'énergie générées</li> <li>- Montant de travaux générés pour les entreprises locales</li> <li>- Nombre de logements vacants avant travaux occupés suite aux travaux</li> <li>- Taux de logements locatifs sociaux/communes</li> <li>- Nombre de demandes en cours ou radiées/raison</li> <li>- Délai d'attente moyen</li> </ul>						



[roannais-agglomeration.fr](http://roannais-agglomeration.fr)